



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal n° 04/2017 :

Demande de crédit de CHF 43'600.-- pour le remplacement du portail d'accès à la déchetterie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 24 avril 2017 avec Madame La Syndique Louise Schweizer et MM. Les Municipaux Christian Dugon et Patrick Hübscher, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Le portail actuel date de l'an 2000, année de l'installation de la déchetterie à son emplacement actuel. Soumis à des passages de plus en plus intenses et répétés en dehors des heures normales d'ouverture, victime de multiples accidents, le portail actuel a vieilli et son remplacement doit être envisagé à brève échéance. De plus, sa structure rend le contrôle de l'accès à la déchetterie difficile.

Ainsi, la Municipalité a choisi de profiter du remplacement du portail pour installer un système automatisé répondant aux normes les plus récentes tant en matière de sécurité que de contrôle d'accès.

La commission des finances adhère à cette approche.

Intégration au plan d'investissement : Le remplacement du portail d'accès à la déchetterie figure au budget d'investissements 2017 pour CHF 60'000.

Budget : Le montant total du coût des travaux proposés résulte d'offres présentées 1) par un spécialiste des portails industriels pour la fourniture et la pose du portail 2) par les prestataires locaux habituels pour les travaux annexes (maçonnerie, électricité).

La commission des finances estime l'offre réaliste

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie. La charge financière sera de CHF 2'564,55 par an, dont CHF 384.55 d'intérêts et le solde en amortissement.

Aucun contrat de maintenance n'est prévu, car l'expérience montre qu'il est plus avantageux d'intervenir au coup par coup. L'entretien courant sera effectué par le personnel de la Commune, pour un coût annuel moyen estimé à CHF 500.00

Amortissement : L'amortissement de cet investissement est prévu sur 20 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : cet investissement est couvert par la garantie du fournisseur.

Amendements : Aucun.

Demande de crédit de CHF 43'600.—pour le remplacement du portail d'accès à la déchetterie

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 04/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal n° 04/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 43'600. — pour le remplacement du portail d'accès à la déchetterie
2. D'accorder un crédit de CHF 43'600. — pour le financement de ce projet,
3. De financer ce dernier par la trésorerie,
4. De l'amortir sur une période de 20 ans.

Arzier-Le Muids, le 24 avril 2017

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,



Méliné VINCENT



Didier HERMANN,



Jean-Marie WEYER

Rapporteur



Michel PANNATIER

